

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 15 juillet 2019

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

### **Séance des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019**

**2019 DEVE 107** Autorisation de signature des conventions relatives à l'entretien et au suivi des populations de chats errants présentes dans les parcs, jardins, bois et cimetières parisiens.

**Mme Pénélope KOMITES, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 25 juin 2019 par lequel Madame la Maire de Paris sollicite l'autorisation de signer des conventions relatives à l'entretien et au suivi des populations de chats errants présentes dans les parcs, jardins, bois et cimetières parisiens avec les associations concernées ;

Sur le rapport présenté par Mme Pénélope KOMITES au nom de la 3<sup>e</sup> Commission ;

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée, au nom de la Ville de Paris, à signer, avec les associations concernées, les conventions relatives à l'entretien et au suivi des populations de chats errants présentes dans les parcs, jardins, bois et cimetières parisiens avec les associations concernées.

Article 2 : La Ville de Paris étudie les cas relatifs à des abris pour chats errants sur l'espace public.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**